



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



Janvier-Février 2025

N° 2025 – 01

**Sommaire** : une actualité débordante et l'ANQAEV ; Les conseils territoriaux de Nice et la démocratie participative ; L'arrêté d'interdiction d'escale des grands navires de croisière sur le littoral de la métropole Niçoise ; La saga à rebondissement de l'extension de l'aéroport de Nice ; Un nouveau parking vertueux pour le quartier Vauban ; La mer monte toujours, exemple la plage du Larvotto à Monaco ; L'aérodrome de Cannes-Mandelieu et l'empreinte carbone des avions privés ; La cigale d'AtmoSud ou l'expertise régionale de la surveillance de l'atmosphère à portée de tous.

### Une actualité débordante et l'ANQAEV

Actuellement, l'ANQAEV et ses responsables sont très sollicités : le vendredi 24 janvier nous étions invités à participer à la réunion de tous les Conseils de Territoire, dont Nice historique, au Centre Universitaire Méditerranéen et à la signature de l'arrêté contre les grands navires de croisière à la mairie de Nice. Le jeudi 30 janvier, participation au Conseil du laboratoire de recherches universitaires du Sic. Lab Méditerranée sur le campus Carlone. Le mardi 4 février, à la mairie de Nice, participation au Conseil Territorial d'AtmoSud et le samedi 8 février rencontre avec les responsables de l'association du Comité de Défense et d'Action de la Corne d'Or, de Saint-Estève et de la Barmassa à Villefranche (CDACOSE).

### Les conseils territoriaux de Nice et la démocratie participative

Le 24 janvier 2025, nous avons participé à la réunion des conseils territoriaux de Nice au Centre Universitaire Méditerranée. Nous étions très nombreux. Mais l'intérêt de cet événement reste la mise en place d'une démocratie participative par l'écoute de citoyens qui pourront répondre à des appels à projet ou déposer des suggestions d'aménagement territorial sachant que 2 millions d'euros seront investis. Entre l'appel des idées du 24 janvier, l'analyse, la validation, puis le vote des Niçois en octobre 2025, 10 mois s'écouleront.



Entre l'appel des idées du 24 janvier, l'analyse, la validation, puis le vote des Niçois en octobre 2025, 10 mois s'écouleront.

Plate-forme participative : <https://jeparticipe.nice.fr/>

L'ANQAEV encourage vivement ses adhérents et sympathisants à s'exprimer sur la plateforme.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie  
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

[www.angaev.fr](http://www.angaev.fr)

SIRET : 829 521 806 00010

[contact@angaev.fr](mailto:contact@angaev.fr)



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



## L'arrêté d'interdiction d'escale des grands navires de croisière sur le littoral de la métropole Niçoise

Bien entendu, nous suivons avec un grand intérêt, parce que particulièrement concernés, les deux sujets controversés qui secouent le monde médiatique et juridique métropolitain. En premier, coup de tonnerre écologique et médiatique, l'arrêté d'interdiction d'escale des grands navires de croisière de plus de 900 passagers, sur les rivages et ports de la métropole Nice Côte d'Azur signé par le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur le 4 février. Seule la commune de Villefranche est concernée puisqu'elle accueille, en été, des navires allant jusqu'à 3.500 passagers.

*Paquebot dans la baie de Villefranche  
le 31 août 2023 – photo Daniel Moatti*



Ces monstres marins comportent jusqu'à 10 ponts et plus, barrant, en saison touristique, la magnifique baie de Villefranche. Depuis, dans Nice matin, la polémique s'ancre et s'envenime tout particulièrement entre Christian Estrosi, d'une part, et, d'autre part, le maire de Villefranche, Christophe Trojani, l'association internationale des compagnies de croisières, l'union maritime 06 et l'association des commerçants de Villefranche. Il est certain que d'un point de vue défense de l'environnement et de la santé, il est préférable que de fins paquebots esthétiques, de taille humaine et moins polluants que les monstres marins stationnent dans la baie de Villefranche. Certes, en quelques années, leur nombre a été divisé par trois, passant de 260 à 70 paquebots présents en été. Toutefois, s'ils rapportent beaucoup de taxes à Villefranche et de gains à ses commerçants, la pollution par les fumées reste constante et les risques pour la flore et la faune marines sont évidents.

Est-ce que l'arrêté signé par le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur concerne les ferries de la Corsica ? La réponse est non !!! Quant à l'électrification des quais et des ferries, c'est une perspective encore lointaine (*article de la rédaction de Nice matin du 20 février 2025*). Donc, cet été encore, après l'interruption diplomatique des grand bateaux jaunes lors de la 3<sup>e</sup> Conférence de l'ONU sur l'océan, ils seront de nouveau présents dans le port avec leurs fumées nocives.

L'ANQAEV a une position très claire : « **L'ANQAEV ne souhaite pas la fin du service de la continuité territoriale entre la Corse et Nice car elle reste une nécessité, mais nous exigeons des investissements de la part de l'armateur de la Corsica ferries et l'arrivée de navires propres, innovants et non polluants pour ne pas mettre en danger la santé des populations riveraines.** »

**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie**  
**Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE**

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)



[www.angaev.fr](http://www.angaev.fr)



## La saga à rebondissements juridiques de l'extension de l'aéroport de Nice

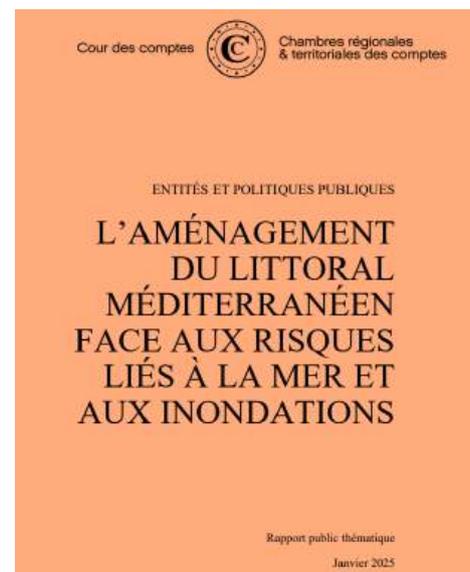
Concomitamment, la question de l'extension de l'aéroport de Nice réapparaît avec l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 14 décembre 2023 exigeant la tenue d'une nouvelle enquête publique ayant eu lieu du 1<sup>er</sup> au 27 décembre 2024. Les conclusions favorables du commissaire-enquêteur, madame Azan-Brulhet, sont publiés sur le site de la préfecture des Alpes-Maritimes (<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Nice-regularisation-extension-de-l-aerogare-T2>)

Le nouveau plan de vol faisant virer les avions de ligne au-dessus du cap de Nice et longer le port et la Promenade des Anglais avant l'atterrissage, paraît particulièrement polluant avec les lâchers de kérosène (dossier de l'ACNUSA du 1<sup>er</sup> février 2023, Brève de Lymphia de novembre 2023). Les riverains niçois seront soumis aux bruits des avions et aux lâchers de kérosène. Il semble qu'une contradiction apparaisse entre la volonté de réduire la pollution issue des activités marines et celle d'augmenter le trafic aérien sur un site situé dans une zone protégée « Natura 2000 » ayant subi déjà en octobre 1979 un meurtrier accident par l'effondrement d'une partie de la plate-forme sédimentaire suivi d'un tsunami (*thèse de Gabriel Dan soutenue en Géosciences marines le 9 mai 2007 - titre : **Processus gravitaires et évaluation de la stabilité des pentes – Approches géologique et géotechnique : Application à la marge algérienne et à l'effondrement de l'aéroport de Nice en 1979** - Bibliothèque universitaire de l'Université de Bretagne Occidentale et étude du Professeur Tony REY, Professeur des Universités, Laboratoire LAGAM, Université Paul-Valéry Montpellier, intitulée "Les embouchures fluviales, évolution morphologique du trait de côte).*

Le rapport de la Cour des Comptes paru fin janvier 2025 indique sous le titre « **L'aménagement du littoral méditerranéen face aux risques liés à la mer et aux inondations** »

(<https://www.comptes.fr/sites/default/files/2025-01/20250124-Lamenagement-du-littoral-mediterraneen-face-aux-risques-lies-a-la-mer-et-aux-inondations.pdf>)

La conclusion générale de ce rapport est alarmiste et alarmante à juste titre : « *Face à la vulnérabilité de leur territoire et aux conséquences actuelles et futures d'inondations, les collectivités du littoral méditerranéen ont réagi en ordre dispersé, minorant souvent les effets, faisant prévaloir des intérêts immédiats sans réflexion sur le long terme, sans mettre en rapport les choix aménagement.* » Ce rapport est ainsi une véritable remise en cause de la conception trop étroite des actuelles enquêtes publiques menées sur les littoraux méditerranéens, en particulier autour de l'Étang de Berre et, aussi, en raison des contentieux administratifs liés à l'extension de l'aéroport de Nice. Les hauts magistrats soulignent, page 71, « *D'autres sites stratégiques de l'État sont concernés, tels que l'aéroport de Nice (Alpes-Maritimes) dont les pistes seraient envoyées dans le cas d'une montée des eaux d'un mètre* »



**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie**  
**Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE**

[www.angaev.fr](http://www.angaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- [contact@angaev.fr](mailto:contact@angaev.fr)



[www.angaev.fr](http://www.angaev.fr)



Une remarque fondamentale se dégage, page 31 : « Enfin, la concomitance des phénomènes d'inondation et de submersion marine est souvent abordée de façon simplifiée dans les modélisations, soit au regard du seul niveau marin, pour les études de débordement de cours d'eau, soit au regard du seul niveau d'eau du fleuve, pour la modélisation de la submersion marine. Alors que le décret du 5 juillet 2019 relatif au plan de prévention des risques fixe aujourd'hui le cadre de la définition de l'aléa de référence, bon nombre de ces modélisations reposent, pour calculer les périodes de retour de crue, sur des observations du passé qui omettent les effets du changement climatique... le risque d'inondation par ruissellement pluvial, qui frappe régulièrement le littoral méditerranéen, est encore trop peu référencé et évalué. ».

Maintenant, tous les acteurs sont en attente de la publication de l'arrêté modificatif du Préfet des Alpes maritimes et du jugement final de la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

### Un nouveau parking vertueux pour le quartier Vauban

Au 7 rue maréchal-Vauban sera construit dans ce quartier qui s'urbanise rapidement autour du stade Vauban et près du campus Saint Jean d'Angély, un nouveau parking de 4 étages entouré d'un jardin de 4.000 m<sup>2</sup> et surmonté d'un toit/terrasse avec des ombrières de panneaux photovoltaïques. En tout, 500 places de stationnement dont une centaine prévue pour des véhicules électriques, 50 pour des motos et 100 pour des vélos.



Livraison prévue : juin 2026 (article de Clément Avarguès, Nicepress du 20 janvier 2025)

### La mer monte toujours, exemple la plage du Larvotto à Monaco

Le gérant du Miami-plage explique dans les colonnes du Monaco matin qu'en dépit des nouvelles protections contre les vagues, son restaurant est de plus en plus exposé aux coups de mer violents et destructeurs. Ce restaurateur préfère fermer provisoirement les portes de son établissement plutôt que de prendre un risque pour son personnel et ses clients. (Monaco matin du 20 janvier 2025)



Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie  
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

[www.angaev.fr](http://www.angaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- [contact@angaev.fr](mailto:contact@angaev.fr)



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



La Méditerranée le 27 septembre 2024 – photo – Daniel Moatti

## L'aérodrome de Cannes-Mandelieu et l'empreinte carbone des avions privés

Durant le printemps 2023, des chercheurs scandinaves et allemands se sont intéressés au festival de Cannes et à l'empreinte carbone des avions privés atterrissant sur le tarmac de Cannes-Mandelieu pour amener des voyageurs ayant les moyens financiers de se rendre par ce transport coûteux au festival de Cannes.



Les résultats de cette étude scientifique ont été publiés dans le journal scientifique « *Communication Earth & Environment* » de novembre 2024.

## La cigale d'AtmoSud ou l'expertise régionale de la surveillance de l'atmosphère à portée de tous.

La cigale fait penser à l'été, à La Fontaine, pourtant loin d'être dépensière, celle d'AtmoSud recense et collecte. Plus terre-à-terre, c'est un programme et une application permettant d'accéder aux données collectées par AtmoSud sur la qualité de l'air dans notre région, par départements, métropoles, communautés de communes et communes.



Adresse internet ( <https://cigale.atmosud.org> )

### Le bureau de l'ANQAEV

#### Cotisation 2025 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2025.

**Rappel :** le montant est de **25 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ... D'avance merci.

Nous vous rappelons de régulariser la cotisation 2025, à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par chèque à l'ordre de l'ANQAEV à l'adresse ci-dessous :

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie  
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)